

## VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur DERIDDER Axel et Mme Van Hoey Aurore demeurant Rue du Bac, FIN 23 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé Chemin du Moulin de la Roche à 6840 Neufchâteau et cadastré division 2, section B n°1174H.

Le projet est de type : construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :  
Ecart :

- Art 3 implantation : 3.1.4 a/ volume principal avec dégagement latéral à gauche de 1,90m (au lieu de 3,50m à 4,50m)

ce mode d'implantation permet de créer des baies dans le pignon gauche (baies de taille limitée pour un coin douche et les chambres enfants de l'étage), tout en gardant un maximum de dégagement côté droit qui est exposé plein sud (c'est là qu'un retour de la terrasse sera aménagé pour profiter au maximum de l'ensoleillement favorable)

- art 6 matériaux : 6.2 / élévations :

présence de deux matériaux en mixité (moellons de grès schisteux et enduits) : la mixité des matériaux "pierre - crépi" est déjà présente dans le village et dans la rue (voir reportage photo), cette association dynamise l'expression du bâtiment, la perception unitaire du volume principal en enduit est malgré tout préservée.

enduit de teinte blanc cassé de gris au lieu de gris moyen

la couleur blanc cassé de gris est déjà nettement prédominante pour les enduits dans le quartier, le projet sera donc intégré dans une tonalité claire mais neutre (pas blanc-blanc) en association avec le grès schisteux.

art 7 Elévations :

7.1 verticalité : présence de baies à dominante horizontale

la verticalité est présente sur la façade principale à rue, à l'arrière et sur les pignons nous retrouvons des bandeaux horizontaux pour certaines pièces d'habitation que nous souhaitons éclairer largement tout en maintenant une certaine intimité via les allèges de fenêtre; Notre projet s'harmonise avec les habitation voisines.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand'Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le 10.05.2023 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05.05.2023 au 22.05.2023 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)

**Jean-Yves Duthoit**

Directeur Général,

Ville de Neufchâteau

Administration Communale

Grand Place


6840 Neufchâteau


061.27.50.90

061.27.50.99

**François Huberty**

Bourgmestre

 [www.neufchateau.be](http://www.neufchateau.be)

 [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)